

Sommaire :

- Déclaration de la FNEC FP-FO
- Association Préau (participation de la CNAS à Préau et bilan de l'activité de Préau).
- Point d'actualité sur la politique du logement.

Déclaration de la FNEC FP-FO à la CNAS du 27 mai

Cette commission nationale d'action sociale se tient alors que depuis 8 mois la bande de Gaza est bombardée jour et nuit par l'armée israélienne. Plus de 35 000 palestiniens sont morts, essentiellement des civils. Au moins 502 Palestiniens ont été tués depuis le 7 octobre 2023 par les forces israéliennes ou des colons en Cisjordanie occupée. Un massacre se déroule sous nos yeux. Personne ne pourra dire : « Nous ne savions pas ». Alors que 2,4 millions de personnes ont été déplacées depuis le 7 octobre, B. Netanyahu a lancé une offensive terrestre d'envergure à Rafah où 1,4 millions de palestiniens sont réfugiés fuyant les bombardements. L'offensive militaire israélienne à Rafah, dans le sud de la bande de Gaza, a causé le déplacement forcé de plus de 810 000 Palestiniens selon l'agence des Nations unies pour les réfugiés palestiniens (UNRWA). Ce 27 mai, en dépit de l'ordre donné le 24 mai par la cour internationale de justice à Israël de stopper net son offensive sur Rafah, des frappes israéliennes ont eu lieu sur un camp de déplacés géré par l'ONU à Rafah, faisant à minima 40 morts. Comme les millions qui se rejoignent dans le monde pour dire : cessez-le-feu immédiat, la FNEC FP-FO exprime toute sa solidarité avec le peuple palestinien qui subit une violence inouïe. Notre fédération invite tous ses adhérents à se mobiliser pour faire entendre la demande légitime d'un cessez-le-feu immédiat. Notre fédération appelle tous ses adhérents à prendre part à toutes les initiatives et à se joindre aux manifestations pour dire : Stop au carnage ! Arrêt du génocide du peuple palestinien ! Cessez-le-feu ! Arrêt des livraisons d'armes ! La FNEC FP-FO, attachée à la liberté d'expression et à la liberté d'opinion, exprime sa solidarité avec tous ceux qui sont inquiétés, convoqués, condamnés, insultés pour avoir exprimé la nécessité de mettre fin au massacre, à l'envoi des armes qui le rendent possible, et condamne la violence exercée contre les étudiants qui ont le courage de se mobiliser malgré les menaces. La FNEC FP-FO rappelle les termes de la résolution du dernier Comité Confédéral National du 29 mars : « FO appelle à un cessez le feu immédiat et permanent notamment à Gaza et en Ukraine comme partout dans le monde ». La FNEC FP-FO continue à exiger le respect des libertés publiques, du droit de manifester et du droit de se réunir, et appelle tous les personnels à participer aux rassemblements et manifestations appelées pour la paix et le cessez-le-feu à Gaza, à être aux côtés des étudiants et de la jeunesse qui se mobilisent aujourd'hui pour porter ces exigences.

Alors que le président Macron a décidé d'augmenter les crédits militaires de 413 milliards d'euros dans la loi de programmation militaire, le ministre Lemaire annonce 10 milliards de réduction budgétaire pour 2024 dont 700 millions pour l'éducation nationale. Le gouvernement multiplie les mauvais coups contre l'école publique : Réforme des lycées pro, « choc des savoirs », SNU, uniforme, acte 2 de l'école inclusive, suppressions de postes, territorialisation. Dans un contexte d'économie budgétaire, Bercy a tenté de récupérer dans les poches des enseignants du second degré plusieurs millions d'euros. Fin avril, les recteurs ont été informés d'une clôture imminente du serveur ASIE qui permet le paiement des HSE et des IMP. Heureusement, la mobilisation de tous a permis de faire reculer le gouvernement. C'est inacceptable de stopper le financement des missions des enseignants en cours d'année ! Les personnels, qui, partout en France, avec leurs syndicats, la FCPE s'organisent contre le « Choc des savoirs » ont raison. Ils n'acceptent ni les groupes de niveau du « choc des savoirs » mis en place par les ministres Attal et Belloubet, ni la labellisation des manuels, ni le tri des élèves, ni les contre-réformes qui visent à briser nos statut, ni le projet du ministre Guerini qui voudrait détruire les catégories A, B, C, les grades et les échelons, pour instaurer un salaire au mérite.

La FNEC FP-FO revendique, l'abandon des mesures du « choc des savoirs », l'abrogation de la réforme des lycées professionnels, l'abandon du SNU, entreprise de mise au pas de la jeunesse, l'abandon du projet Guerini, la restitution au budget des 10 milliards d'euros amputés, la restitution au budget de l'éducation nationale des 700 millions d'euros amputés, la création des postes nécessaires pour alléger les effectifs par classe, assurer le remplacement des enseignants absents et garantir les places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux aux élèves qui en ont besoin.

Au regard de l'inflation galopante, la FNEC FP-FO revendique l'augmentation générale des salaires, dont l'augmentation de la valeur du point d'indice à hauteur de 10 % pour commencer et demande à entrer en négociation avec la ministre pour rattraper la valeur du point d'indice perdu depuis plus de 20 ans. Nous rappelons que les primes ne comptent pas pour la retraite. La FNEC FP-FO revendique l'abrogation de la réforme des retraites, « réforme » injuste, injustifiable et injustifiée qui a été imposée à coups de 49.3 contre l'avis de la majorité de la population et des organisations syndicales.

Dotations budgétaires ministérielles

La FNEC FP-FO constate que, pour 2024, le total des dotations initiales est de 31 548 252 euros contre 33 587 025 euros pour 2023, soit une baisse de 2 038 773 euros. Sur le titre 2, les dotations initiales pour 2024 s'élèvent à 26 799 427 euros contre 27 174 941 euros pour 2023, soit une baisse de 375 514 euros. Sur le hors titre 2, les dotations initiales pour 2024 s'élèvent à 4 748 825 euros contre 6 412 084 pour 2023, soit une baisse de 1 663 259 euros. Ces baisses de dotations budgétaires sont inadmissibles ! Au lieu de baisser les dotations budgétaires, la ministre doit les augmenter. La FNEC FP-FO demande à la ministre de réabonder immédiatement les régions académiques en augmentant les dotations budgétaires par région académique de 2023 à minima de 10 %. Nous demandons que les dotations initiales soient par la suite indexées sur l'inflation. Par ailleurs, nous demandons au ministre d'interroger les académies sur leurs besoins budgétaires, afin de pouvoir servir toutes les prestations sociales existantes, mais aussi de pouvoir créer de nouvelles ASIA et de les servir à la hauteur des besoins des personnels,

d'autant plus que la consommation des PIM APEH est en augmentation (ce dont la FNEC FP-FO se félicite).

Nous revendiquons également l'augmentation des taux des prestations d'action sociale à minima de 10 % pour commencer puis leur indexation sur l'inflation. La FNEC FP-FO revendique l'abandon des règles du quotient familial et du quotient familial académique pour l'octroi des prestations d'action sociale. La FNEC FP-FO attire l'attention de la ministre sur l'urgence sociale de ces revalorisations.

Le tableau « Consommations par région académique/académie 2024 des crédits d'action sociale du programme 214 » fourni pour la commission permanente et commission budgétaire du 06 mai n'indique toujours pas les ventilations par les recteurs de régions académiques des crédits de titre 2, qui sont les plus importants, dans les académies de leur région académique.

Au prétexte de l'autonomie des régions académiques, le président Macron et les ministres successifs empêchent les organisations syndicales, donc des agents qu'ils représentent, d'avoir un droit de regard et de contrôle sur la gestion et la consommation des dotations initiales dans les académies.

La FNEC FP-FO revendique d'une part l'abrogation des régions académiques et d'autre part que les recteurs de régions académiques fassent remonter au ministère et à la commission nationale d'action sociale les répartitions des crédits d'action sociale de titre 2 dans les académies de leur région académique. Ils le font pour les crédits hors titre 2. Ils peuvent donc tout à fait le faire pour les crédits de titre 2.

Un point de situation sur l'activité de l'association Préau est à l'ordre du jour de cette CNAS. La FNEC FP-FO rappelle que l'action sociale, c'est l'argent de tous les agents qui leur est redistribué au moyen de prestations sociales, sur le principe de la solidarité ouvrière. Cette gestion est publique. Préau c'est le contraire de l'action sociale. C'est une association dont il faut être adhérent pour recevoir des prestations. C'est une privatisation de l'action sociale. Les prestations fournies par Préau concurrencent les prestations statutaires gérées dans les instances statutaires : CIAS, SRIAS, CNAS, CAAS, CDAS. Par ailleurs, les délégués syndicaux qui siègent au CIAS, en SRIAS, CNAS, CAAS, CDAS sont désignés par les organisations syndicales et les siègent sont répartis d'après les résultats aux élections professionnelles. Les membres de Préau qui siègent à son assemblée générale sont : les membres d'honneur (membres fondateurs de l'association et membres nommés par le conseil d'administration), 6 membres représentant les groupes thématiques de développement, élus par leurs pairs ; 1 représentant des salariés de l'association, élu par ses pairs ; 1 représentant des associations adhérentes, élu par les présidentes desdites associations. Tous ces gens ne sont pas des délégués syndicaux par l'intermédiaire desquels les agents de l'éducation nationale gèrent l'action sociale. Préau, c'est bien une privatisation de l'action sociale ! Les statuts de Préau prévoient que cette association peut avoir pour ressource des dons manuels, des recettes provenant du paiement des certaines prestations par les membres usagers, des remboursements de prêts consentis par l'association (Article 16 des statuts de Préau). Financer les prestations sociales par des dons, c'est le retour aux institutions de charité. Financer les prestations sociales par le paiement d'autres prestations par les membres usagers et par des remboursements de prêts, c'est le contraire du principe même de l'action sociale qui est financée par tous les agents et dont tous doivent pouvoir bénéficier à hauteur de leurs besoins.

La ministre, à la suite des ministres Blanquer, Attal, Oudéa-Castéra, propose qu'un membre de la CNAS siège à l'assemblée générale de l'association Préau. La FNEC FP-FO, attachée au maintien des instances statutaires de l'action sociale et aux prestations sociales statutaires gérées dans ces instances, s'oppose à ce qu'un membre de la CNAS siège à Préau, demande l'abandon de cette association et la restitution des sommes dédiées à son financement depuis sa création au budget de l'action sociale pour financer les prestations d'action sociale statutaires.

Réponse du ministère à la déclaration de la FNEC FP-FO

« Le contexte budgétaire est très tendu. On se bat depuis plusieurs mois pour conserver nos crédits. On ne peut pas nier les besoins des personnels, mais le contexte budgétaire est ce qu'il est. Toutes les mesures indemnitaires ont été conservées. On se bat pour sauver tout ce que l'on peut. Sur l'action sociale, on a pu garder l'intégralité de l'enveloppe 2024 sur le logement. Nous sommes conscients des risques pour les ASIA. On essaiera d'aider au mieux les académies. »

Pour la FNEC FP-FO, le meilleur moyen d'aider les académies, c'est l'augmentation des budgets d'action sociale ! Cette augmentation est de la responsabilité du ministre.

Analyse de la FNEC FP-FO

La réponse de la représentante de la ministre est inacceptable ! Les dotations budgétaires ministérielles sont en baisse par rapport à 2023, la ministre se contente d'affirmer qu'elle essaiera « d'aider les académies au mieux », donc de compléter les dotations académiques ministérielles initiales par des rallonges budgétaires au coup par coup ? Aider les académies au mieux, c'est augmenter tout de suite les dotations budgétaires et rendre l'argent utilisé pour le financement de Préau au budget de l'action sociale pour financer les prestations statutaires !

I. Préau

A l'ordre du jour de cette CNAS : Participation de la CNAS à Préau et bilan de l'activité de Préau.

- Participation de Préau à la CNAS

La représentante de la ministre a rappelé que les statuts de l'association Préau prévoient un représentant de la CNAS à l'assemblée générale de l'association Préau. Elle a aussi rappelé qu'à la demande du secrétaire de la CNAS (FSU), ce point est mis à l'ordre du jour de cette séance. Le secrétaire de la CNAS, la FSU, l'UNSA, la CFDT ont indiqué que les statuts de Préau ne leur conviennent pas et ont demandé que les organisations syndicales qui siègent à la CNAS et qui le souhaitent puissent participer à l'assemblée générale de Préau. La représentante du ministre a affirmé qu'elle relayera cette demande au président de l'association Préau.

Intervention de la FNEC FP-FO

Vous connaissez notre position sur Préau. Nous l'avons donnée depuis que le ministre Blanquer a proposé sa création et redite dans notre déclaration préalable. Préau, c'est le contraire de l'action sociale. C'est la mise en œuvre de la destruction des instances statutaires et des prestations statutaires d'action sociale, à l'initiative de la ministre, et dans le cadre d'une économie de guerre qu'elle veut nous imposer. Entrer dans Préau, c'est participer à cette destruction. Nous sommes opposés à ce que la CNAS soit représentée à Préau. Faites remonter

à la ministre. La FNEC FP-FO ne s'associe pas à cette demande d'entrée dans Préau. Nous n'accompagnerons pas la ministre dans cette destruction des droits des agents à l'action sociale. Pour la FNEC FP-FO, l'association Préau doit être abandonnée et les sommes versées à Préau depuis sa création doivent être restituées au budget de l'action sociale. S'il devait au cours de cette séance y avoir un vote sur l'entrée d'un représentant de la CNAS à l'association Préau, la FNEC FP-FO votera contre. Si le représentant de la CNAS devait émettre des votes ou des avis à l'assemblée générale de Préau, nous refusons que cela soit au nom de la FNEC FP-FO. Si le représentant de la CNAS devait émettre des votes ou des avis à l'assemblée générale de Préau, nous demandons à ce qu'ils nous soient transmis.

- **Bilan de l'activité de Préau**

La représentante de la ministre a indiqué que Préau a été créée en décembre 2021 pour créer des prestations complémentaires à l'action sociale, l'objet est de fournir des prestations culturelles et sportives, touristiques et de loisirs aux personnels. Selon la représentante de la ministre, Préau s'est engagé à ce que son activité concerne l'ensemble des territoires et des collègues, jusqu'aux retraités. Fin décembre 2022, le ministère a conclu une convention d'objectifs jusqu'en 2024. Le ministère a versé en 2021 une subvention de 1,5 millions d'euros à Préau, en 2022 une subvention de 1,555 millions d'euros, en 2023 une subvention de 3 millions d'euros ! La représentante de la ministre a indiqué qu'elle ne pouvait pas pour l'instant indiquer quel sera le montant de la subvention versée par le ministère à l'association Préau. Elle a affirmé que cette subvention a pour objectifs de développer des prestations offertes à ses adhérents, et que si Préau arrive à générer une trésorerie, le but de la subvention est de constituer un effet de levier pour constituer des prestations, puis elle ajoute : « Ce n'est pas de l'action sociale » (!) Sur le bilan 2023 de cette association. Le ministère a indiqué lors de cette CNAS que Préau propose des prestations culturelles, plateforme de streaming musical (19 000 adhérents à Préau bénéficient de cette offre), kiosque de presse, chèques culture (!) ; des prestations de loisirs (activités de loisirs) , un accès à une plateforme qui « offre » des parcours de formation (cours d'Anglais, de langue des signes...), 27 appartements à la location pour les vacances ; des coupons de réduction (Carrefour, Leclerc...). La représentante de la ministre a affirmé que l'association Préau prévoit un développement des activités liées au tourisme et accessibles via un billetterie qui est à présent gérée par l'association et non plus par un prestataire : ballades, voyages organisés. Sur les objectifs 2024, la représentante de la ministre a indiqué que Préau s'est fixé un objectif de 375 000 adhérents, souhaite créer un portail internet propre à cette association. Elle a ajouté : « On a toujours souhaité que Préau travaille en lien avec les associations dans les académies. Le président de Préau souhaite travailler avec les associations locales. » Selon elle, l'association Préau vient en complément de l'action sociale, le ministère n'est pas en train de décentraliser l'action sociale. Elle a ajouté que les crédits sont versés à Préau sur l'enveloppe qui concerne les dépenses de fonctionnement, et non les dépenses de personnels (enveloppe qui sert au financement des PIM et des ASIA), selon le principe de la fongibilité asymétrique, les crédits de fonctionnement ne peuvent abonder les crédits utilisés pour les dépenses de personnels.

La MGEN, dans son intervention, a indiqué que Préau propose la création de comptes bancaires, de prêts immobiliers, fait la promotion d'offres assurancielles, et de ce fait, promeut des organismes d'assurances.

Elle a ajouté que selon le rapport de la cour des comptes, l'association Préau a mis en réserve 1, 5 millions d'euros.

Intervention de la FNEC FP-FO

Nous vous demandons de nous communiquer le bilan de l'association Préau. Préau offre des prestations vacances, des chèques culture, des voyages et des ballades. Elle concurrence directement les actions SRIAS et les prestations sociales ministérielles. Et il faudrait entrer à l'Assemblée Générale de Préau ? Nous sommes atterrés par ce que nous apprenons. L'association Préau propose la création de comptes bancaires, des prêts immobiliers, fait la promotion d'offres assurancielles. Et il faudrait entrer à l'Assemblée Générale de Préau ? Pour l'année 2024, la ministre a baissé les dotations budgétaires de l'action sociale de plus 2 millions d'euros. Elle a crédité l'association préau de 3 millions d'euros en 2023. Ce que propose la ministre c'est bien la destruction des prestations statutaires d'action sociale et le financement, sur le budget de l'action sociale de « prestations » qui n'ont rien à voir avec l'action sociale. La FNEC FP-FO l'a dit et nous le redisons encore. Nous sommes opposés à la participation de la CNAS à l'assemblée générale de l'association Préau. La ministre doit abandonner l'association Préau et restituer au budget de l'action sociale toutes les sommes qui ont financé cette association depuis sa création.

Analyse de la FNEC FP-FO

La représentante de la ministre se contredit : d'une part, elle affirme que Préau a pour vocation d'apporter des offres « complémentaires » à l'action sociale ministérielle et interministérielle et d'autre part que...Préau, ce n'est pas de l'action sociale ! Cette CNAS confirme les analyses de la FNEC FP-FO. Avec le dispositif Préau dont les objectifs sont clairs : « Développer et gérer des prestations culturelles, de loisirs, sociales, sportives et touristiques à destination des agents du Ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports » (engagements n° 5 du grenelle de l'éducation auquel la FNEC FP-FO a refusé de participer), le Ministère décide d'organiser le transfert des prestations sociales du public vers le privé par l'intermédiaire d'une association loi 1901. C'est un processus de privatisation du service public de l'action sociale, basée sur la gestion du salaire différé, vers un organisme du secteur privé et donc de sa logique de profit. Au lieu de financer l'association Préau (3 millions d'euros en 2023 !), la ministre ferait mieux de développer le conventionnement de restaurants scolaires dans les écoles, collèges et lycées afin que la PIM restauration (financée sur l'enveloppe budgétaire que les ministres successifs de l'éducation nationale utilisent pour financer Préau) soient servie à hauteur des besoins aux personnels éligibles à cette prestation sociale ! Elle ferait mieux d'abonder immédiatement les budgets de l'action sociale afin que les prestations statutaires ASIA et PIM soient servies à hauteur des besoins aux personnels !

La FNEC FP-FO n'accompagnera pas la ministre dans sa tentative de destruction des prestations sociales statutaires. Nous revendiquons le maintien des instances statutaires d'action sociale : CIAS, SRIAS, CNAS, CAAS et CDAS !

... / ...

II. Logement

Sur la politique du logement, la représentante de la ministre a affirmé que le ministère a sauvé toute l'enveloppe de 12 millions d'euros et a fait le bilan des partenariats conclus par le ministère.

Partenariat avec action logement.

La représentante du ministre a indiqué qu'un partenariat a été conclu avec Action logement en 2022 et 2023. Il concerne essentiellement les logements sociaux. Les démarches étant dématérialisées, les agents peuvent effectuer eux-mêmes leurs recherches de logement. Elle a informé qu'une convention a été signée en décembre 2023 pour 160 logements.

Partenariat avec CDC Habitat.

La représentante du ministre a indiqué qu'en 2022 et 2023, le ministère a pu réserver 300 logements.

Conventions académiques.

Le ministère a indiqué qu'une grande partie de l'enveloppe est dédiée aux académies afin qu'elles puissent avoir leurs propres conventions avec des partenaires locaux. En tout, 1 300 logements ont été réservés en 2 ans, mais tous n'ont pas encore été attribués. Le ministère échange avec les académies afin de voir comment seront réparties et consommées les enveloppes budgétaires dédiées au logement.

Conventions avec le CSF et Cautioneo.

Le ministère a conclu à titre expérimental deux conventions avec le CSF et Cautioneo.

- Convention avec le CSF.

Cette convention a été conclue pour proposer un prêt d'aide à l'installation à agents qui ont conclu un bail depuis moins de 6 mois. Dans le cadre de l'enveloppe dédiée à cette convention, 150 prêts peuvent être proposés. 111 ont déjà été proposés. CSF a fait état de plusieurs prêts qui n'ont pas été proposés en raison de la situation financière et de l'endettement des demandeurs.

- Convention avec Cautioneo.

Cette convention, conclue en juillet 2023, consiste en une garantie aux locataires pour faciliter l'accès au parc privé. L'enveloppe budgétaire dédiée permet d'attribuer 70 garanties locataires, 50 ont été attribuées.